

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept,
Le vingt-sept septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, POUSSET, ALLANIC, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, SIMON, CHUPIN, CARNAC, TRICHET, BERTHELIER, CORNETI, DUBOIS.

Date de convocation

21 septembre 2017

A l'exception de : Madame HUCHET
Monsieur SAILLANT a donné pouvoir à Monsieur GUGLIELMI.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Monsieur DONNE.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Monsieur BELLINOT a donné pouvoir à Monsieur TRICHET.
Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Madame CARNAC.

Date du
Conseil Municipal

27 SEPTEMBRE 2017

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame CHUPIN est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents----27

Votants -----32

11/ ACHAT DE GAZ NATUREL – ADHESION AU DISPOSITIF D'ACHAT GROUPE – CONVENTION AVEC LA CENTRALE D'ACHAT UGAP – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Monsieur DEUX, conseiller municipal délégué

EXPOSE :

En 2015, à la suite d'une analyse approfondie des règles techniques liées aux procédures spécifiques et particulièrement exigeantes d'achat de gaz, la CARENE et les 10 Communes de l'agglomération ont fait le choix de rejoindre le groupement d'achat UGAP.

Les résultats collectivement obtenus ont été très concluants puisque une baisse de l'ordre de 20% du prix du gaz naturel a pu être constatée.

Aujourd'hui, l'UGAP renouvelle son offre et au vu de cette expérience positive, il est dans l'intérêt de la CARENE et des dix Communes de l'agglomération de poursuivre dans cette voie de l'achat collectif de gaz naturel.

Il est donc proposé d'engager de nouveau la Commune de Pornichet dans cet achat groupé de gaz pour la période contractuelle du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021 (vague n°4).

DELIBERATION :

- ⇒Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ⇒Vu le Code des marchés publics,
- ⇒Vu le projet de convention ci-annexé,
- ⇒Vu l'avis de la Commission finances en date du 20 septembre 2017,

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

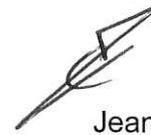
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention avec l'UGAP pour l'achat groupé de gaz naturel pour la période contractuelle du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2021.
- Autorise la signature des marchés publics par l'UGAP, en application de la convention susvisée.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Monsieur DEUX, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de cet achat et à signer tous documents afférents.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

